

AIDER MON FRÈRE

Par Profil supprimé Postée le 27/06/2016 20:24

Bonjour voilà j'ai mon frère qui a un soucis avec l'alcool depuis longtemps .
Depuis juillet 2015 , sa femme l'a foutu dehors et il se retrouve a 42 ans chez ma mère qui elle a 72 ans , qui vit seule.
Et ces soucis d'alcool sont toujours présent , cela devient difficiles pour ma mère qui ne sait plus quoi faire .
Il sort rentre a des heures très tardive , rentre dans un état lamentable , tombe dans la rue et revient blessé, perd ses clés , son portable , se trompe d'immeuble ect...
Je voudrai aider ma mère qui en peu plus vu son âge et de même aider mon frère qui ne se rend pas compte de son état et de ce qui fait subir a son Entourage.
Qu'est ce que je pourrai faire?
Quoi conseiller a ma mère ?
Merci

Mise en ligne le 28/06/2016

Bonjour,

Il est courant qu'une personne dépendante ne reconnaisse pas ses excès et ne veuille pas remettre en question ses consommations ou envisager de trouver une aide ou des soins. Cela semble être le cas de votre frère. Et sa conduite devient problématique pour le quotidien de votre mère. Nous comprenons vos inquiétude et souhait de l'aider.

Il semblerait, dans un premier temps qu'il faille mettre de côté l'idée de le convaincre à des soins. Car s'il ne reconnaît pas ses excès, il risquerait de se refermer encore plus s'il sentait une pression pour le faire consulter. Peut-être pourriez-vous commencer par lui proposer un soutien pour faire des démarches afin de trouver un logement. Cela lui permettrait de se rendre compte qu'il doit être plus autonome et votre mère pourrait retrouver un quotidien plus serein.

Vous pourriez solliciter ensemble une assistante sociale d'un centre de soins en addictologie ou l'encourager à ce qu'il le fasse lui-même. Cette professionnelle pourrait évaluer avec lui sa situation et le conseiller et l'accompagner concernant les demandes de logement ou tout autre démarche qui lui permettrait de vivre plus autonome.

Les centres de soins en addictologie (CSAPA ou ANPAA), regroupent des médecins alcoologues, des psychologues et des travailleurs sociaux. Les consultations sont proposées anonymement et gratuitement. Les personnes ayant une problématique avec l'alcool peuvent bénéficier d'un suivi le temps qui sera nécessaire. Votre frère, s'il souhaite des soins pourra les contacter. Vous-même et votre mère, pouvez également demander un soutien et des consultations avec un psychologue. Ces consultations à l'entourage permettent d'être soutenu, mais également de travailler sur la relation avec la personne dépendante. Cela permettrait de porter un regard différent sur la situation et de mieux poser des limites concrètes et nécessaires pour le respect de chacun.

Vous pourrez trouver des adresses dans notre rubrique « adresses utiles » ou en contactant nos écoutants au 0980 980 930. L'appel est anonyme et non surtaxé.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service